

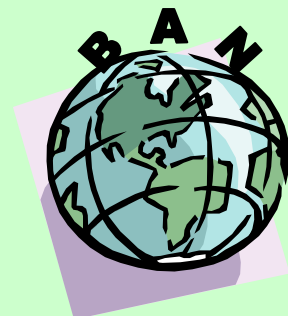
# **BAN ASBESTOS FRANCE**

*Association de lutte contre l'amiante*

<http://www.ban-asbestos-france.com>

Patrick HERMAN (président)  
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02  
Email : [patrick.herman@free.fr](mailto:patrick.herman@free.fr)



**Communiqué du 25 novembre 2009**

## **AMIANTE : Italie DEUX, France UN.**

A trois semaines de l'ouverture du procès de Turin qui vise le baron belge Louis de Cartier de Marchienne et le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny pour « désastre sanitaire intentionnel », la mise en examen de Joseph Cuvelier pour « blessures et homicide involontaires » par la juge d'instruction Bertella-Geoffroy, en charge du pôle Santé publique du Parquet de Paris, représente une victoire appréciable, même si elle est loin d'être définitive, pour toutes celles et tous ceux qui se battent afin que justice soit faite pour les victimes de l'amiante.

L'homme fort d'Eternit France rejoint ainsi, par delà les frontières, les dirigeants d'Eternit Belgique et d'Eternit Suisse sur le banc des accusés. Dans le monde entier, le nom d'Eternit symbolise l'acharnement à poursuivre pendant des décennies l'utilisation de l'amiante au mépris de la santé et de la vie des ouvriers engagés dans la production, de leurs familles et des populations environnantes.

Ces inculpations sont un signal fort pour toutes celles et ceux qui, de par le monde, sont engagés dans la lutte pour l'interdiction mondiale de l'amiante, et notamment en Amérique Latine et en Asie, territoires où l'industrie de l'amiante, par le biais surtout de la fabrication de fibro-ciment, continue ses ravages.

Dans les années à venir, le réseau international Ban Asbestos se mobilisera pour faire en sorte que l'impunité des hauts dirigeants des multinationales de l'amiante, aujourd'hui battue en brèche pour la première fois, appartienne définitivement au passé. Il lance un appel pour que ces procès marquent la première étape d'une mobilisation en vue de la création d'un Tribunal pénal international du travail afin que les donneurs d'ordre n'échappent plus à leurs responsabilités.